

République Française

Département de la Meurthe-et-
Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 20 JANVIER 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
17	14	14 + 2 pouvoirs

Date de convocation
16 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, Maire.

Présents : Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Stéphanie HINDELANG, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISSETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.

Absents : Séverine HUSSON.

Représentés : Marie-Claude CARDOT à Frédérique SIMONIN, Valérie JACOB à Pascal DURAND.

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Autorisation de paiement de Dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025
N° de délibération : 08_2025

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	2	16	0	0	0

Dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il peut également mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Enfin, il a la possibilité de régler toutes les dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2024 dans les cadres des Restes à Réaliser.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2025, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 (non compris les crédits afférant au remboursement de la dette).

Cette autorisation du conseil municipal doit être détaillée quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin de permettre l'engagement d'investissements non prévus en reste à réaliser dans l'attente du vote du Budget Primitif 2025, le Maire propose que le conseil municipal :

- AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessous et ce avant le vote du budget primitif 2025.

**PROPOSITIONS D'OUVERTURE DE CREDITS 2025 AVANT LE VOTE DU
BP 2025**

Opération	PROPOSITIONS 2025 EN ATTENTE BP
Op. Eq. 03.2009 - Matériel	15 000,00
Op. Eq. 04.2009 - Bâtiments divers	25 000,00
Op. Eq. 05.2009 - Voiries diverses	25 000,00
Op. Eq. 01 - Opération compte de tiers (Projet i.)	
Op. Eq. 022014 - Projet intergénérationnel	
Op. Eq. 201901 - Etude rue de Mirecourt	
Op. Eq. 202002 - Rue de Mirecourt (Phase 1)	
Op. Eq. 202103 - Sécurité incendie Mairie-Ecoles	
Op. Eq. 202104 - Aménagement du Chaubourot	10 000,00
Op. Eq. 202207 - Rue du Creux-Chemin	
Op. Eq. 202304 - Environnement	
Op. Eq. 202401 - Equipement des logements et espace partagé	
Op. Eq. 202402 - Rue de Mirecourt (Phase 2)	
Op. Eq. 202403 - Compensation Petit Avillon	
Op. Eq. 202404 - Etudes pour la cour d'école	
Op. Eq. 202405 - Etudes - traversée du village (I.M.D54)	
Op. Eq. 202406 - Travaux - traversée du village (I.M.D54)	
Op. Eq. 202407 - Participation aux "Jardins du Presbytère"	
Op. Eq. 202408 - Travaux de réfection d'espaces verts	
TOTAUX :	75 000,00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme
 Affiché le 21 janvier 2025
 Marcel TEDESCO,
 Maire

